



LES MORTS DE LA PRISON

Mardi 16 février 2016

Place du Palais Royal

12h

Hommage

13h – 16h

Discussions et échanges



Paris, le 2 février 2016,

- La mort en prison, hommage et mise en lumière -

Le mardi 16 février 2016 à 12h, le collectif Les Morts de la Prison organise un rassemblement sur la Place du Palais Royal à Paris.

Cet événement met en lumière la question de la mort en prison et plus particulièrement les conditions dans lesquelles des personnes détenues décèdent chaque année dans les établissements pénitentiaires français, dans le plus grand des silences.

La mort, qu'elle survienne à l'issue d'une maladie, de façon naturelle ou d'un suicide, fait indéniablement partie du quotidien carcéral. La mort en prison est la marque ultime d'une dépersonnalisation et d'un oubli de la dignité des personnes détenues. **En prison, on ne dit pas qu'une personne vient de perdre la vie mais qu'un corps est « DCD ».**

La mort des personnes incarcérées n'a jamais été au cœur des débats sociétaux. En effet, la violence que représente la détention sur les personnes détenues est banalisée et la mort en est rendue anodine. Lutter contre l'oubli des personnes décédées en prison est une façon de rendre leur dignité aux hommes, aux femmes et aux enfants incarcérés.

C'est aussi l'occasion d'alerter sur les conditions carcérales des 66 270 personnes détenues aujourd'hui et de prévenir de nouvelles disparitions.

C'est au nom de ce combat pour préserver la dignité de chaque personne humaine que les noms des personnes détenues décédées en 2015 dans les prisons françaises seront lus et que des témoignages seront livrés par des personnalités du monde prison justice, ce mardi 16 février 2016. De plus, des actrices et des acteurs du monde prison-justice accueilleront le public jusqu'à 17 heures afin d'informer et de poursuivre les discussions.





- Déroulé de l'hommage -

Présentation du collectif Les Morts de la Prison

Caroline Bollati, responsable de la Commission prison de la Cimade

Témoignages

Dany Bousseau, ancienne aumônier à la prison de Fleury-Mérogis,
Marc Tourtelier, membre de l'association David et Jonathan

Lecture des noms

Samia El Alaoui, aumônier musulmane des prisons
Roch-Etienne Migliorino, auteur du livre « Infirmier en milieu carcéral »
et fondateur du Collectif
Un parlementaire






« *Les raisons d'être en colère ne manquent pas. Je suis encore indignée* »

« **Indignée** parce que certains des patients déjà détenus à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes il y a plus d'un an y sont toujours hospitalisés, car leur place est « nulle part ». Ils sont toujours en attente d'une place d'hébergement en établissement pour personnes âgées dépendantes ou en long séjour ; ils n'ont plus aucun lien avec leur famille, sont le plus souvent sans ressource ou bénéficient de moyens très modestes. Au quotidien, ils sont bien traités, aidés par les soignants pour les actes de la vie courante. Mais il n'y a pas d'activités d'animation à l'hôpital de Fresnes, bien que l'on en connaisse les effets bénéfiques pour les personnes âgées, pour la réduction de l'anxiété et l'amélioration de la communication. Ces personnes âgées sont seules et enfermées dans 9 m² environ 23h sur 24. Après mon coup de colère dans « Le Monde » (avril 2013), nous avons fini par trouver une place. Michel n'a pas vécu longtemps dans cette maison de retraite mais il y était heureux, il balayait, du mieux qu'il pouvait, les miettes tombées à terre en fredonnant de vieilles chansons. Ses frères et sœurs très âgés étaient heureux de le savoir libre. Pourtant, quand la chef de service demande une pièce pour regrouper les personnes âgées, cela semble difficile : manque de place, de moyens, de personnel...

Le fond du problème c'est que tous s'en désintéressent : la justice qui les oublie, c'est normal ils ne font plus de bêtises, les acteurs sociaux hospitaliers et pénitentiaires qui sont par ailleurs débordés, les politiques qui ne les voient pas. Je n'ai pas de souvenirs de femmes ou d'hommes politiques qui se soient déplacés pour les rencontrer même une fois.

Indignée quand j'apprends le vendredi soir la libération d'un patient de 84 ans placé en détention provisoire, pour lequel paradoxalement nous n'avions pas entamé de démarches, sans que nous n'en fussions été avertis. **Que faire d'un homme si âgé, sans famille, sans domicile, un vendredi soir à 18h ?** L'adresser aux urgences de l'hôpital Bicêtre, ce n'est certes pas sa place. Il faut aller le voir, lui proposer de « rester une nuit de plus », nous en avons le droit, pour gagner du temps, activer un réseau personnel de médecins. Je tiens à remercier mes collègues médecins qui répondent favorablement, les assistantes sociales qui prennent alors ces patients en charge. En effet, un sortant de prison a droit à la sécurité sociale mais toutes les démarches d'affiliation doivent être refaites : « il faut responsabiliser le sortant de prison ! » Cela fait partie de la réinsertion.





Indignée de découvrir en arrivant un samedi qu'un patient devant être libéré le matin est toujours là. Sa sortie est maintenant programmée à 15 h, il doit être reconduit dans son pays, tout est prévu, la police, les billets d'avion. **Lui ne comprend pas pourquoi il n'est pas sorti le matin**, l'équipe soignante n'est au courant de rien. Je suis mise devant le fait. Il ne pourra pas monter dans l'avion, le commandant de bord refusera de le laisser embarquer, il est tuberculeux et potentiellement contagieux. Il a une femme et un enfant qui vivent à Paris. Je ne le laisserai pas sortir comme cela. La veille encore, j'ai dit à sa femme qui téléphonait pour prendre des nouvelles qu'il était libéré le lendemain. Je téléphone aux médecins qui le suivaient avant son incarcération, à la préfecture. Je rédige un certificat médical. Tout est réglé une heure et demie plus tard. Il va être hospitalisé dans un CHU parisien. Je peux commander l'ambulance.

Ces démarches faites en urgence sont chronophages et usantes. Je ne comprends pas pourquoi les libérations immédiates pour raisons de santé ont toujours lieu le soir et de préférence le vendredi. Si la personne détenue est hospitalisée, c'est a priori qu'elle est malade. Si les médecins ont demandé un aménagement de peine pour raisons médicales, c'est a priori que la personne est gravement malade. S'il est **inhumain de garder en prison de grands malades ou des personnes très âgés**, il est également inhumain de les traiter comme de vulgaires sacs de patates que l'on pourrait déposer devant la porte du centre pénitentiaire de Fresnes.

Indignée quand j'y pense, mais je suis moi aussi passive et amnésique la plupart du temps, de savoir qu'une personne est depuis 4 mois placée au centre socio-médico judiciaire de sûreté, sans visite de proches, sans activités, sans mettre le nez dehors. **Il est lui aussi victime de l'oubli des politiques.**

Indignée de relever les inégalités de traitement suivant les juridictions. Comment ne pas être indignée de voir arriver sur un brancard une femme de 55 ans, infectée par le VIH et l'hépatite C, cachectique incapable de se déplacer, qui vous apprend que le médecin a demandé une libération conditionnelle médicale mais que **la réponse ne sera apportée que dans 4 mois** ? Je vais m'en occuper, il faudra encore attendre que le juge d'application des peines se dessaisisse du dossier. »

Extrait de l'intervention d'Anne Dulioust, médecin à l'hôpital pénitentiaire de Fresne, lors de l'hommage aux Morts de la Prison 2014.





- Éléments de réflexion -

La mort – conséquence d'un suicide, d'une maladie, d'une mort naturelle ou du fait de violences au sein de la détention – fait indéniablement partie du quotidien du monde carcéral. Banale et pourtant dramatique, la mort en prison ne recueille pas l'intérêt de la population qui, se désintéressant déjà des problématiques liées au milieu carcéral, n'a que faire de ceux qui y meurent.

Tous les ans, ce sont environ 250 personnes qui décèdent dans les prisons françaises. Pour leur rendre hommage, les prénoms d'une centaine d'entre eux seront lus le 16 février 2016 sur la Place du Palais Royal à Paris.

Suicide carcéral

Régulièrement réaffirmées comme priorité des politiques pénitentiaires, objets de rapports récurrents et de plans d'actions, les actions de prévention du suicide ne parviennent pas à faire véritablement reculer le phénomène du suicide en prison. En effet, le taux de suicide est aujourd'hui de 15,6 pour 10.000 contre 4 pour 10.000 en 1960. De ce fait, la question du suicide est l'aspect le plus visible de la mort en détention.

Il est certain qu'une politique de prévention du suicide qui ne se donne pour ambition que d'empêcher les gens de mourir sera vouée à l'échec. La solution ne réside pas dans l'octroi de vêtements ou d'une cellule anti-suicide mais bien dans une refonte générale de la gestion de la détention et du fonctionnement actuel des institutions carcérales. Selon les termes de la circulaire du 29 mai 1998, **une politique de prévention du suicide « n'est légitime et efficace que si elle cherche, non à contraindre le détenu à ne pas mourir, mais à le restaurer dans sa dimension de sujet et d'acteur de sa vie ».**

Passés sous silence, ces suicides sont la conséquence de politiques publiques préférant la sécurité et évinçant les rapports humains et personnels. Ce sentiment d'isolement et d'abandon social est largement généré par des conditions de détention dégradantes, une rupture soudaine des liens familiaux ou encore par le schéma avilissant des établissements nouvellement construits. La capacité de chacun à décider seul de son avenir étant obstruée, il y a sept fois plus de suicides en prison qu'à l'extérieur des murs.

Il est alors nécessaire de porter une réflexion sur l'institution carcérale qui, chaque jour, ruine, annihile et détruit des vies humaines.





Morts violentes

Si les homicides en détention sont peu nombreux (entre 2 et 5 par an), ils sont la manifestation extrême de la violence qui règne en prison ; violence entre les personnes détenues ou entre ces dernières et le personnel pénitentiaire. Facteur d'angoisse et de mal-être en prison la violence carcérale s'explique à travers la déshumanisation et la perte d'identité humaine inhérents à la détention. Cette violence reste non exprimée en raison d'un manque d'espaces d'expression collective en détention.

Maladie

Derrière les murs, la maladie se fait également prégnante et mène parfois irrémédiablement à la mort de certaines personnes incarcérées. Ces dernières peuvent en effet être victimes d'une longue maladie ou se heurter à une prise en charge parfois précaire de leur situation sanitaire, pouvant ainsi fragiliser l'intégrité physique et psychique de la personne détenue.

Suspension de peine

La suspension de peine pour raisons médicales est une mesure d'aménagement de peine qui permet la sortie de prison anticipée des personnes condamnées atteintes d'une « pathologie engageant leur pronostic vital » ou présentant un « état de santé durablement incompatible avec leur maintien en détention », dès lors qu'il n'existe pas de « risque grave de renouvellement de l'infraction ». Si les conditions sont réunies, la peine n'est que suspendue et son exécution peut reprendre dès lors que qu'un des critères n'est plus rempli.

Cette mesure – qui a pour but de préserver le sens de la peine et la dignité des personnes détenues peut être en principe ordonnée quelle que soit la nature ou la durée de la peine. Son application demeure toutefois marginale et fragile. Les magistrats soulignent notamment la lourdeur de la procédure et les difficultés relatives à l'expertise exigée par la loi. En outre, les critères de récidive et de dangerosité peuvent mettre en péril une suspension de peine, tendant de ce fait à restreindre l'application de ce texte aux cas de détresse sanitaire les plus extrêmes, oubliant ainsi tout un pan de la population carcérale touchée par la maladie. Avec l'allongement des peines auquel on assiste depuis une trentaine d'années, il est de plus en plus fréquent de voir des personnes détenues ayant accompli des dizaines d'années de prison et ne disposant plus d'aucune attache familiale à l'extérieur. Ces personnes ne peuvent accéder au dispositif de la suspension de peine comme les autres, faute de structure pour les accueillir.





Veillissement de la population pénale

Le vieillissement en milieu carcéral s'explique par la pénalisation croissante de certaines infractions et l'augmentation des peines encourues. Le nombre de personnes incarcérées de plus de 60 ans a presque doublé durant la dernière décennie. Au 1^{er} janvier 2015, 9 291 personnes écrouées avaient plus de 50 ans, ce qui représentait 12 % de la population sous écrou.

À ce titre, il convient de s'interroger sur les perspectives offertes aux personnes âgées qui ont passé et/ou qui vont passer encore de nombreuses années en détention, et pour qui l'idée de mort en prison prend toute sa réalité.

Problématiques psychiatriques

La fragilité psychiatrique de nombreuses personnes incarcérées ne peut pas être un élément isolé de la mort en détention. *A fortiori*, la vie carcérale est un facteur de risque de déréalisation non négligeable qui empêche la supposée réinsertion des personnes détenues.

D'après un rapport du Sénat datant de 2010, on diagnostique un syndrome dépressif chez 40 % des personnes détenues.

L'anxiété généralisée, quant à elle, touche plus de 30 % de la population carcérale, et des troubles psychotiques ont pu être perçus auprès de 24% des personnes détenues, dont 8 % sont également victimes de schizophrénie. Dès lors, la détresse psychique et la précarité d'une partie de la population incarcérée ne font qu'accroître les risques de mortalité en détention.

La mort et l'entourage

Au delà des murs de la détention, la mort survenue en prison affecte évidemment la famille et les proches. La prise en compte de ceux-ci est souvent délicate, et encore insuffisante. Beaucoup de familles reprochent le manque de considération de l'administration ainsi que le fait d'être parfois informées tardivement du décès.

Inversement, le décès ou la maladie grave d'un proche de la personne détenue constitue une épreuve pour celle-ci, encore accentuée par les effets de la détention, qu'il s'agisse de l'impossibilité d'accompagner leur proche dans la maladie ou la mort, ou des obstacles potentiels à la participation aux obsèques.

L'accompagnement des « proches » du défunt (famille, amis ou codétenus, personnels de l'AP) implique la possibilité pour chacun de vivre les étapes nécessaires au deuil, notamment en veillant à ce que les rites de séparation puissent être vécus dans des conditions sereines. Ce temps là n'est pas toujours pris en compte lorsque les lourdeurs administratives l'emportent sur l'humain.



- Les Membres du Collectif -



La CIMADE est une association de solidarité active avec les migrant·e·s, les demandeur·e·s d'asile et les réfugié·e·s. Avec ses partenaires, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

David & Jonathan, mouvement homosexuel chrétien ouvert à toutes et à tous, a été fondé en 1972. L'association se définit comme l'interface entre le milieu LGBT (lesbien, gay, bi, transsexuels), le monde des Églises et l'implication citoyenne.

La sous-commission « Homosexualité et prison » vient en aide individuellement à toutes personnes homosexuelles détenues en faisant la demande. L'accompagnement s'effectue alors par courrier ou par visite ponctuelle en partenariat avec les associations spécialisées. Elle travaille également à la prise de conscience des pouvoirs publics et des divers intervenant·e·s en milieu pénitentiaire de la situation particulièrement difficile des personnes homosexuelles incarcérées.




En s'appuyant sur la Déclaration des Droits de l'Homme, afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la Justice et des forces de l'ordre et d'agir pour limiter les effets destructeurs de la prison, la **Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison Et Justice** rassemble des individus et fédère des associations qui agissent pour la Justice et souhaitent développer une réflexion au service de l'action.

Le Genepi est une association « Passe-Murailles ». Parce que la prison demeure une zone d'ombre pour la société, 1 200 étudiant·e·s de toute la France s'efforcent chaque année de créer des liens entre les personnes enfermées et le reste de la société. Pour ce faire, les membres interviennent chaque semaine en détention afin de permettre un temps d'échanges.

Le Genepi informe et sensibilise de surcroît l'opinion publique aux problématiques de l'univers carcéral. Enfin, l'association mène une réflexion permanente sur les questions pénitentiaires et judiciaires.





Le département Prison-Justice du Secours Catholique réunit une centaine d'équipes prison partout en France. Sa mission d'accompagnement en détention et à la sortie s'exprime par des soutiens matériels, financiers et de relations humaines, en cohérence avec les services sociaux. Il témoigne des actions auprès du public afin de mieux faire connaître la réalité carcérale et favoriser la réinsertion. Il accueille des personnes en alternative à l'incarcération et en aménagement de peine.



- Les associations partenaires -

Carcéropolis souhaite présenter, à travers un ensemble de ressources multimédia, une vision « réaliste » de l'univers carcéral, loin des caricatures et de l'imagerie qui font rimer banditisme et romantisme, exclusion et dissuasion. Son objectif est de sensibiliser le grand public à ces questions, de donner un certain nombre de clefs pour que chacun puisse mener sa réflexion.



A l'origine du projet, l'engagement bénévole de citoyens, sans lien apparent avec la prison mais convaincus que ce sujet central du vivre ensemble mérite mieux que les éphémères feux de la rampe médiatique.

COLLECTIF
Les **MORTS**
de La **RUE**

Le Collectif Les Morts de la Rue est une association créée en 2002. Elle a pour objectif de faire savoir que vivre à la rue mène à une mort prématurée, de dénoncer les causes souvent violentes de ces morts, de veiller à la dignité des funérailles et de soutenir et accompagner les proches en deuil.





Le Courier de Bovet a été créée en 1950 à l'initiative d'un aumônier des prisons qui a confié à Mme de Bovet le soin de développer une action de correspondance avec les personnes incarcérées. Le Courier de Bovet organise des échanges de lettres réguliers et durables entre des détenus et des personnes bénévoles. Cette correspondance aide à la réinsertion future en maintenant un lien avec le monde extérieur.



Considérant que l'emprisonnement est une atteinte à la dignité de la personne, la **section française de l'Observatoire International des Prisons – OIP-SF** agit pour la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues.

Juridiquement créée en janvier 1996, la section française est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif et indépendante des pouvoirs publics. Depuis sa création, la section française de l'Observatoire international des prisons s'attache à promouvoir le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes incarcérées. Notre association fonde son action sur les dispositions de droit interne et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui prévoient que chacun a droit, en tout lieu, à la reconnaissance de sa personnalité juridique et que nul ne peut être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Depuis 1946, les **Petits Frères des Pauvres** accompagnent, dans une relation fraternelle, des personnes (en priorité de plus de 50 ans) souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves.


Des bénévoles de l'association vont au devant des personnes détenues qui vivent la maladie grave et parfois leur fin de vie derrière les barreaux. Ils leur proposent une présence, une écoute empathique et sans jugement.



les petits frères des Pauvres

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE





Lecture des prénoms de personnes détenues décédées
en 2015 dans les prisons françaises.

Interventions de témoins et acteurs du monde
prison-justice.

Café-discussions autour de la mort en détention
(maladie, suicide, vieillesse)

Organisé par la Cimade, David et Jonathan, la Farapej, le Genepi, le Secours Catholique
à l'initiative de Roch-Étienne Migliorino.

Soutenu par Carcéropolis, le Courrier de Bovet, le collectif Les Morts de la Rue,
l'Observatoire International des Prisons, les Petits Frères des Pauvres.

Contact : Charline Becker / isp@genepi.fr / 01 45 88 37 00

